



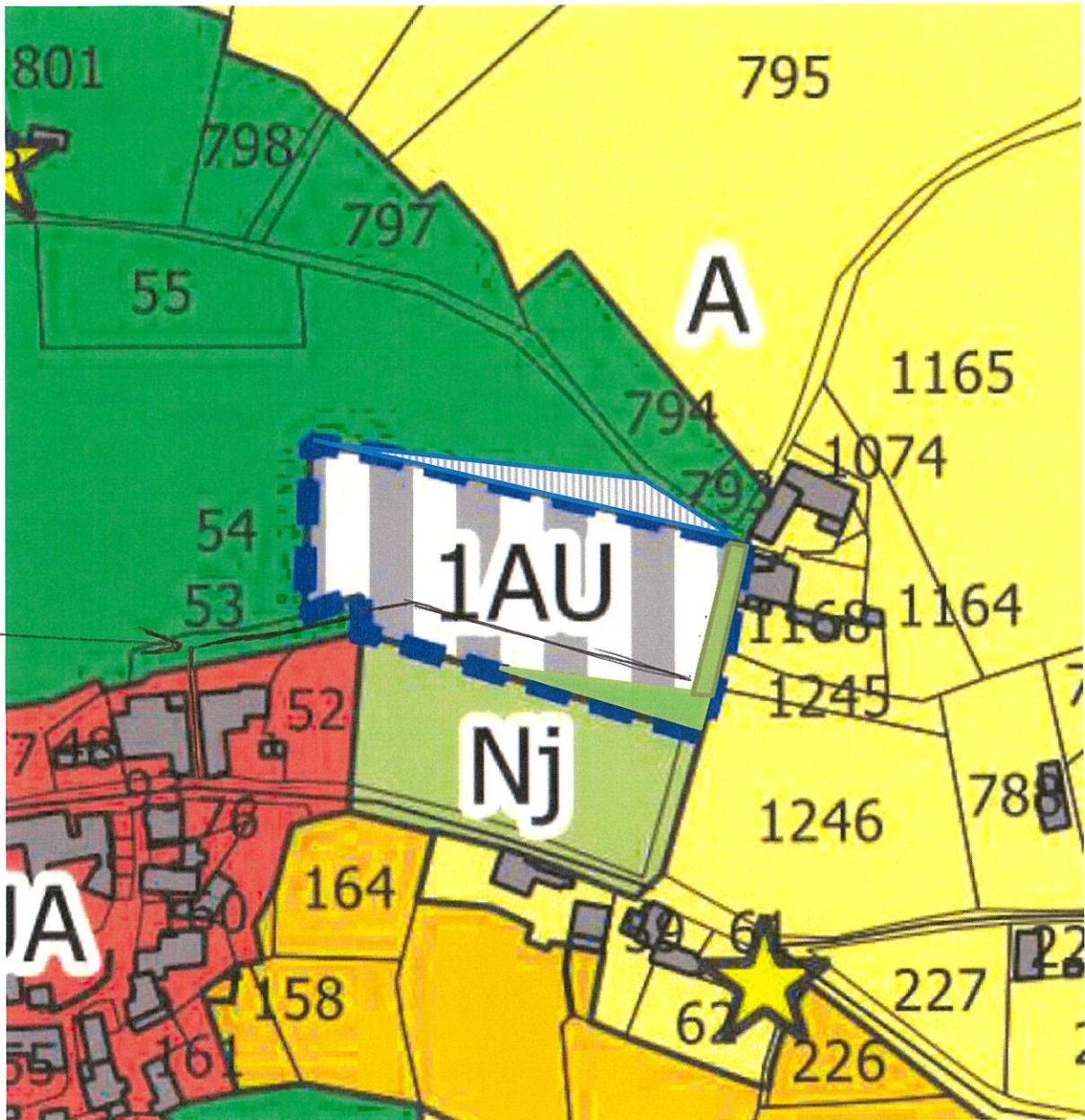
Avant

- 900 m² sur A 1420
 + 900 m² sur A 378.

Après.

↳ Terrain acheté par le voisin dans le but de construction sur un îlot

ASDP n° 100



Décalage de la zone 1AU vers le nord
afin de réaliser le futur réseau eaux usées
en gravitaire.
Et retrait de la route de la zone 1AU (constructible)